



OL GROUPE

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2009/2010**

17 février 2010

Sommaire

Rapport semestriel d'activité au 31 décembre 2009

1-1 Produits des activités	p. 3
1-2 Eléments constitutifs du résultat	p. 4
1-3 Bilan	p. 5
1-4 Faits marquants du semestre	p. 6
1-5 Principales transactions avec les parties liées	p. 10
1-6 Résultats sportifs au 31 décembre 2009	p. 10
1-7 Evénements survenus depuis le 1 ^{er} janvier 2010	p. 10
1-8 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	p. 10
1-9 Résultats sportifs à ce jour	p. 11
1-10 Projet du Grand Stade – OL Land	p. 11
1-11 Perspectives à court et moyen termes	p. 12

Comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2009

2-1 Compte de résultat	p. 13
2-2 Bilan	p. 14
2-3 Tableau des flux de trésorerie	p. 16
2-4 Tableau de variation des capitaux propres	p. 18
2-5 Résultat par action	p. 18
2-6 Notes annexes	p. 19

Attestation du responsable du rapport financier semestriel p. 40

Rapport des Commissaires aux Comptes p. 41

Rapport semestriel d'activité au 31 décembre 2009

1-1 Produits des activités

Au 31 décembre 2009, les produits des activités hors contrats joueurs se sont élevés à 75,4 M€ et les produits de cessions de contrats joueurs à 14,5 M€.

Au total, les produits des activités s'établissent à 89,9 M€. Ils représentaient 100,4 M€ au 31 décembre 2008, soit une diminution de 10,5%.

Ventilation par produit des activités (du 1^{er} juillet au 31 décembre)

En M€	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009	Variation en M€	Variation en %
Billetterie	11,4	11,8	-0,4	-3,4%
Partenariats - Publicité	7,8	10,3	-2,5	-24,3%
Droits TV	38,4	45,1	-6,7	-14,9%
Produits de la marque	17,8	18,8	-1,0	-5,3%
Produits des activités hors contrats joueurs	75,4	86,0	-10,6	-12,3%
Produits de cessions des contrats joueurs	14,5	14,4	0,1	0,7%
Total des produits des activités	89,9	100,4	-10,5	-10,5%

- Les revenus de billetterie, avec un match de plus par rapport à N-1 (tour préliminaire Champions League), s'élèvent à 11,4 M€, en léger repli de 0,4 M€, suite à la baisse de la consommation dans une conjoncture économique difficile ainsi qu'à des conditions d'accès au stade pénalisées par les importants travaux du métro à Gerland.
- Les produits de partenariats et publicité s'inscrivent à 7,8 M€, en retrait de 2,5 M€ par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent. Les reports successifs du vote de la Loi sur les jeux et paris en ligne n'ont pas permis l'affichage du sponsor BetClic sur les maillots des joueurs lors des matchs en France (pour l'international, l'OL a bénéficié d'une mesure dérogatoire de l'UEFA, permettant l'affichage de BetClic au cours du 1^{er} semestre 2009/2010). Le marché du sponsoring a, en outre, subi de façon significative les effets de la crise économique.

- Les droits TV (LFP, FFF, UEFA) s'élèvent à 38,4 M€. Les droits TV nationaux représentent 20,2 M€, en baisse de 4,4 M€ par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent, consécutivement au classement de l'équipe professionnelle à la 6^{ème} place du Championnat de France (vs 1^{er} au 31 décembre 2008). Les droits TV internationaux s'élèvent à 18,2 M€, contre 20,6 M€ au 31 décembre 2008. Cette variation est due principalement au classement final du club dans le Championnat de France de la saison précédente (3^{ème} au 30 juin 2009, vs 1^{er} au 30 juin 2008).
- Les produits de la marque s'établissent à 17,8 M€, contre 18,8 M€ au 31 décembre 2008. Seul le segment des produits dérivés subit les effets de la morosité de la consommation dans un climat de crise économique, les autres activités sont en ligne avec la saison dernière.
- Les produits de cessions de joueurs s'élèvent à 14,5 M€ et sont comparables à ceux réalisés au 31 décembre 2008 (14,4 M€). Ils concernent les joueurs : Keita cédé à Galatasaray, Grosso à la Juventus de Turin et Mounier à Nice, ainsi que des incentives. Par ailleurs, les joueurs Mensah et Piquionne ont été prêtés respectivement à Sunderland et à Portsmouth avec des options d'achat de 7,5 M€ et 5 M€.

1-2 Eléments constitutifs du résultat

Compte de résultat consolidé simplifié du 1^{er} semestre (du 1^{er} juillet au 31 décembre)

En M€	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009	Variation en M€
Produits des activités	89,9	100,4	-10,5
<i>Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs</i>	<i>9,9</i>	<i>8,1</i>	<i>1,8</i>
<i>Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs</i>	<i>3,7</i>	<i>7,1</i>	<i>-3,4</i>
Excédent brut d'exploitation	13,6	15,2	-1,6
<i>Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs</i>	<i>4,0</i>	<i>5,8</i>	<i>-1,8</i>
<i>Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs</i>	<i>-16,8</i>	<i>- 10,4</i>	<i>-6,4</i>
Résultat opérationnel courant	-12,8	-4,7	-8,1
Résultat financier	-0,4	0,9	-1,3
Résultat net part du groupe	-8,7	-2,4	-6,3

Malgré la baisse des produits d'activité, OL Groupe a su maintenir un bon niveau d'excédent brut d'exploitation du fait principalement d'une diminution des charges de personnel de 6,9 M€.

Sur la période, l'excédent brut d'exploitation, représente 13,6 M€, en légère diminution par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (-1,6 M€) avec un repli de 3,4 M€ de l'excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs.

Le résultat opérationnel courant qui s'élève à -12,8 M€ est impacté principalement par :

- des dotations aux amortissements et provisions nettes sur contrats joueurs en hausse de 2,9 M€, consécutives aux investissements importants réalisés en début d'exercice (76,5 M€),
- une charge non récurrente de 4 M€ représentant l'indemnité de rupture anticipée au 30 juin 2010 du contrat Umbro. A compter de la saison 2010/2011, adidas devient fournisseur exclusif d'équipements sportifs de l'OL,
- une marge sur cessions de contrats joueurs pour le premier semestre de l'exercice inférieure de 3,4 M€ par rapport à au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

A l'inverse, le résultat opérationnel courant bénéficie d'une baisse des charges de personnel de 6,9 M€ qui s'explique par :

- des primes collectives inférieures au premier semestre de l'exercice précédent consécutives à la position de 6^{ème} place du Championnat de France au 31 décembre 2009 (vs 1^{er} au 31 décembre 2008),
- la réduction du nombre de contrats professionnels (- 2 contrats)
- l'intégration de jeunes joueurs dans le groupe PRO 2 constitué en début de saison.

Le résultat financier s'établit à -0,4 M€, en retrait par rapport à l'exercice précédent. Il résulte d'une diminution de la trésorerie nette moyenne, suite aux importants investissements sur les contrats joueurs en début d'exercice, ainsi que d'une diminution des taux de placement et d'un impact négatif de 0,2 M€ lié à l'actualisation des contrats joueurs.

Le résultat net part du groupe s'établit à -8,7 M€.

1-3 Bilan

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 154,3 M€.

Les investissements joueurs ont représenté 76,5 M€ pour le premier semestre de l'exercice (28,0 M€ au 1^{er} semestre 2008/2009) et concernent 2 joueurs internationaux : Lopez (25,8 M€) et Gomis (14,2 M€), ainsi que 2 joueurs devenus internationaux depuis : Bastos (20,7 M€) et Cissokho (15,8 M€).

Les actifs incorporels de contrats joueurs représentent 124,7 M€ au 31 décembre 2009 contre 71,8 M€ au 30 juin 2009. La valeur marché de l'ensemble des effectifs joueurs s'élève à

209,5 M€ au 31 décembre 2009, selon le site « transfermarkt.de » et la plus value potentielle est estimée à 84,8 M€.

Les actifs corporels s'élèvent à 18,9 M€ contre 19,3 M€ au 30 juin 2009. Ils se composent essentiellement du nouveau centre de formation, du centre d'entraînement, des bâtiments du siège social et de la boutique OL, des frais engagés par la Foncière du Montout pour le projet du nouveau stade.

La trésorerie globale s'établit au 31 décembre 2009 à 55,5 M€ contre 102,3 M€ au 30 juin 2009. Des nantissements de Sicav ont été donnés en contre partie de garanties sur acquisitions de joueurs à hauteur de 19,6 M€ (classés en actifs financiers). La trésorerie placée représente ainsi 75,1 M€.

L'endettement financier correspondant aux tirages des lignes de crédit moyen terme s'élève à 35,8 M€. La trésorerie nette d'endettement s'établit à 19,7 M€ (hors SICAV nanties).

Les dividendes versés en décembre 2009 au titre de l'exercice 2008/2009 s'élèvent à 1,8 M€ soit 0,14 €/action, montant identique à l'exercice précédent.

1-4 Faits marquants du semestre

Plusieurs événements et faits marquants ont ponctué le 1^{er} semestre 2009/2010.

Acquisitions, cessions et prêts de joueurs

Sur la période, l'Olympique Lyonnais a procédé à l'acquisition de 4 nouveaux joueurs pour un montant total de 76,5 M€ (normes IFRS) :

- Lissandro Lopez, international argentin (25,8M€), en provenance du FC Porto, a signé un contrat de 5 ans.
- Michel Bastos (20,7 M€) en provenance de Lille, a signé un contrat de 4 ans.
- Aly Cissokho (15,8 M€) en provenance du FC Porto, a signé un contrat de 5 ans.
- Bafetimbi Gomis, international français (14,2 M€) en provenance de Saint Etienne, a signé un contrat de 5 ans.

Par ailleurs, deux jeunes joueurs du Centre de Formation : Maxime Gonalons et Loïc Abenzoar ont signé leur premier contrat Pro avec l'OL.

L'Olympique Lyonnais a également procédé, durant le Mercato estival, aux cessions suivantes (normes IFRS):

- Abdul Kader Keita (8,4 M€) cédé à Galatasaray.
- Fabio Grosso (2,0 M€) cédé à la Juventus de Turin.

- Anthony Mounier (2,5 M€) cédé à l'OGC Nice.
- Les incentives et indemnités diverses ont représenté 1,6 M€.

Dans le même temps, l'Olympique Lyonnais a procédé aux prêts des joueurs suivants :

- John Mensah à Sunderland avec option d'achat.
- Frédéric Piquionne à Portsmouth avec option d'achat.

Au 31 janvier 2010, l'équipe professionnelle est constituée de 29 joueurs professionnels (2 joueurs sont à ce jour prêtés à d'autres clubs) dont 27 joueurs internationaux.

Contrats commerciaux

Adidas

La SASP Olympique Lyonnais et Sportfive ont conclu, le 7 août 2009, un protocole d'accord avec adidas aux termes duquel ce dernier deviendra le fournisseur exclusif d'équipements sportifs de l'Olympique Lyonnais à compter de la saison 2010/2011. Ce protocole d'accord fixait les grandes lignes du futur partenariat. Un contrat a été conclu le 12 février 2010, reprenant et précisant les mentions contractuelles du protocole. Ce contrat est conclu pour une durée de dix saisons sportives soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2020 et prévoit notamment que la société adidas versera, à la SASP Olympique Lyonnais, à l'occasion de chaque saison sportive durant laquelle la SASP Olympique Lyonnais évoluera en Championnat de France de Ligue 1, un montant forfaitaire de base assorti d'un minimum garanti de redevances portant sur les ventes de produits comportant les marques Olympique Lyonnais et adidas. Le montant minimum de redevances versé par adidas à la SASP Olympique Lyonnais sera susceptible de faire l'objet d'ajustements en fonction, d'une part, des ventes réalisées et, d'autre part, des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé. Ce contrat pourrait représenter des revenus bruts pour le Groupe, compris entre 80 M€ et 100 M€ selon les résultats sportifs du club.

BetClic – Volantis

La société Olympique Lyonnais a conclu deux contrats avec la société Volantis, l'un dans le cadre d'un partenariat concernant le "maillot Europe" et l'autre dans le cadre d'un partenariat concernant le "maillot domicile championnat".

La marque BetClic sera apposée sur les maillots "Europe" des joueurs de l'Olympique Lyonnais lors des matchs extérieurs de l'OL et sur les maillots des joueurs de l'Olympique Lyonnais pour les matchs en France dès que la législation le permettra (texte adopté par l'Assemblée Nationale, en attente du vote par le Sénat).

Dans le cadre du contrat "domicile championnat" la société Volantis bénéficiera de prestations marketing et pourra bénéficier de la marque BetClic sur les maillots "domicile championnat" en

fonction de l'évolution de la réglementation française en matière de paris et jeux d'argent en ligne.

En contrepartie la société Olympique Lyonnais percevra une rémunération forfaitaire susceptible d'une majoration pour le contrat domicile championnat qui variera en fonction de la date à laquelle le marquage des maillots interviendra et d'une rémunération variable en fonction des résultats sportifs. Pour le maillot Europe, l'Olympique Lyonnais percevra une rémunération forfaitaire ainsi qu'une part variable en fonction des résultats sportifs.

Le contrat relatif au « maillot Europe » a été conclu pour la saison 2009/2010 et n'a pas été renouvelé pour l'instant pour les saisons suivantes. Le contrat concernant le maillot « domicile championnat » a été conclu pour quatre saisons sportives soit jusqu'au 30 juin 2013. La société Volantis et l'Olympique Lyonnais disposent chacune de la faculté de résilier ledit contrat à la fin de chaque saison sportive selon les conditions et modalités financières prévues par le contrat en vigueur. Pour la saison 2010/2011, les sociétés n'ont pas utilisé ce droit de résiliation.

Contrat de partenariat entre l'Olympique Lyonnais et MDA distribution

La société Olympique Lyonnais, filiale de la société Olympique Lyonnais Groupe, a signé le 1^{er} octobre 2009 un contrat de partenariat permettant à MDA de bénéficier de prestations marketing afférentes à certaines rencontres disputées par l'Olympique Lyonnais au cours de la saison 2009/2010. Les maillots des joueurs de l'Olympique Lyonnais comportent le sigle MDA et un affichage publicitaire est assuré à l'occasion des matchs.

Noel Soccer

Un accord est intervenu entre les sociétés du Groupe Olympique Lyonnais et Noel Soccer (Umbro) concernant les conditions et les modalités de la résiliation anticipée du contrat qui prendra effet au 30 juin 2010. Dans ce cadre, une indemnité de rupture de contrat représentant un montant de 4 M€ sera versée à Umbro, et est comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2009 pour la totalité.

GE Money Bank

Les parties sont convenues de mettre fin au contrat à compter du 30 juin 2010. Il est précisé que, pour les exercices à venir, des discussions sont en cours avec différents partenaires bancaires, dont GE Money Bank.

Projet du Grand Stade - OL Land – Evolution depuis le 1^{er} juillet 2009

Votre société a pris acte, de la promulgation, le 20 juillet 2009, de la Loi de développement et de modernisation des services touristiques et notamment de son article 28 Chapitre VI.

Cet article permet de déclarer d'intérêt général les grandes enceintes sportives favorisant ainsi, notamment, la construction de grands stades dans le cadre de la candidature de la France à l'Euro 2016.

Il est également précisé que, par un vote favorable en date du 6 juillet 2009 au sein du Conseil Communautaire, a été approuvé l'arrêté de projet de Plan Local d'Urbanisme n°1.

Le 21 octobre 2009, un sondage IPSOS a confirmé qu'une large majorité des habitants du Grand Lyon est toujours favorable au projet (74% en 2009 pour 76 % en 2007).

Le 11 novembre 2009, la FFF a annoncé la liste des 12 stades retenus dans le cadre de la candidature de la France à l'Euro 2016 et a confirmé la sélection du Grand Stade de Décines.

Le 13 novembre 2009, un comité de soutien de la candidature de Lyon à l'organisation de l'Euro 2016 est lancé.

Le 2 décembre 2009, le Président de la République a confirmé que l'Etat débloquerait 150 M€ pour les stades des villes d'accueil de l'Euro 2016 (dont 20 M€ pour les accès au stade de Décines), une aide qui ne sera pas conditionnée au succès de la candidature de la France.

Le 10 décembre 2009, la Cour Administrative d'appel a décidé l'annulation de la délibération votée le 9 juillet 2007 en Conseil Communautaire, portant sur une révision du PLU dans le secteur de Décines-Charpieu liée notamment au projet du Grand Stade. Cette décision contraire à la décision du Tribunal Administratif de Lyon et aux conclusions du rapporteur public auprès de la Cour Administrative d'Appel paraissant infondée, le Grand Lyon a saisi le Conseil d'Etat. Le 17 décembre 2009, le Grand Lyon a voté (101 voix pour, vs 31 contre) le lancement des études liées aux dessertes pour un montant de 23 M€.

Conformément aux déclarations de Monsieur Gérard Collomb, le Grand Lyon va poursuivre l'instruction du dossier Grand Stade avec la même détermination afin que celui-ci puisse être inauguré comme prévu, à la date symbolique du 8 décembre 2013.

Simplification de l'organigramme juridique

La société a décidé de procéder à la dissolution de la société OL Brasserie, devenue sans objet, suite à l'incendie qui a entièrement détruit les locaux de l'établissement en novembre 2008.

Cette dissolution sera effective sur le 2^{ème} semestre 2009/2010.

Création d'un fonds de dotation

La société Olympique Lyonnais et OL Fondation ont constitué, en novembre 2009, un fonds de dotation relevant des dispositions de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et de son décret d'application n°2009-158 du 11 février 2009.

Ce fonds a notamment pour objet de soutenir, conduire toute mission d'intérêt général à caractère sportif, culturel ou social, en vue notamment de réunir toute personne qui souhaite s'engager collectivement dans le soutien de mission d'intérêt général.

Dans le cadre de cet objet, le fonds dont la dénomination est sOLidaire, apportera un soutien ponctuel à des projets d'intérêt général émanant des supporters et sympathisants club. Son fonctionnement sera différent et complémentaire d'OL Fondation puisque de nombreux projets devraient être soutenus via la mise en place d'appels à des projets thématiques. A titre indicatif, le tour du monde en sOLidaire est l'évènement fondateur de cette démarche.

1-5 Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées figurent dans le point 8 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2009, en page 38 du présent rapport.

1-6 Résultats sportifs au 31 décembre 2009

▪ *Equipe masculine :*

- 6ème au classement du Championnat de France.
- Qualification aux 1/8^{èmes} de finale de l'U.E.F.A. Champions League. L'OL affrontera le Real de Madrid les 16 février 2010 à Lyon et le 10 mars à Madrid.

▪ *Equipe féminine :*

- 2^{ème} au classement du Championnat de France.
- Qualification aux 1/4 finales de l'U.E.F.A. Women's Cup (en suspend de la décision du TAS le 25 février 2010).

1-7 Evénements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2010

Acquisition de joueur

Le club a acquis lors du mercato d'hiver, le joueur Dejan Lovren en provenance du Dinamo Zagreb pour un montant de 9,4 M€. Le joueur a signé un contrat de 4 ans ½ avec le club.

1-8 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice :

Outre les risques qui figurent dans la partie « rapport de gestion » en pages 25 à 34 du Rapport Financier Annuel 2008/2009 en ligne sur le site www.olweb.fr, la société a identifié les risques suivants :

- Risque lié au vote de la loi sur les jeux et paris en ligne : Il est rappelé que le contrat conclu avec la société Volantis qui permet d'apposer la marque BetClic sur les maillots des joueurs lors des matchs championnat à domicile et lors des matchs européens est conditionné par l'adoption d'une loi, qui sera examinée par le Sénat d'ici fin février 2010, permettant la publicité des sociétés de paris en ligne. Dans l'hypothèse où cette loi ne serait pas adoptée, une partie des revenus liés à l'application du contrat conclu avec la société Volantis ne pourrait être perçue par l'Olympique Lyonnais.
- Enfin la société a actualisé la rédaction du paragraphe des risques liés au projet OL Land :

Le Groupe, accompagné de divers partenaires privés, envisage la construction d'un nouveau stade ainsi que d'une zone d'activité composée en l'état actuel des conditions

économiques du centre d'entraînement de l'Olympique Lyonnais, d'un centre de loisirs, d'immeubles de bureaux et de 2 hôtels. Le développement de ce projet est un processus long et complexe faisant intervenir de nombreux paramètres. Cette opération suppose notamment l'obtention d'autorisations administratives (en particulier le permis de construire). Le délai nécessaire à l'obtention de ces autorisations et les éventuels recours contentieux contre des décisions administratives pourraient retarder le processus de développement. De même, le calendrier de construction de ce projet pourrait subir un décalage en raison de la survenance d'événements imprévus, tels que la découverte de sites archéologiques sur l'emplacement du nouveau stade, de contraintes architecturales et techniques liées à un ouvrage complexe, de difficultés ou litiges éventuels avec les entreprises de construction ou encore de défaillances de prestataires. Le Groupe pourrait aussi être confronté à des difficultés pour obtenir le financement nécessaire pour la réalisation du stade. Ces différents événements sont donc susceptibles d'entraîner des retards et des coûts supplémentaires importants, voire, dans des situations extrêmes (telles que l'impossibilité d'obtenir les financements nécessaires) un risque de non-réalisation, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe. Un retard important ou la non-réalisation de ce projet sont également de nature à affecter de manière significative les perspectives du Groupe.

1-9 Résultats sportifs à ce jour

▪ *Equipe masculine :*

- 4^{ème} au classement du Championnat de France avec 46 points.
- Qualification aux 1/8^{èmes} de finales de l'U.E.F.A. Champions League. L'OL a affronté le Real de Madrid le 16 février 2010 à Gerland (score : 1-0), le match retour se déroulera à Madrid le 10 mars 2010.
- Coupe de la Ligue : défaite contre Lorient en 1/4 de finale.
- Coupe de France : défaite contre Monaco en 1/16 de finale.

▪ *Equipe féminine :*

- 2^{ème} au classement du Championnat de France.
- Qualification pour les 1/4 de finale de l'U.E.F.A. Women's Cup (en suspend de la décision du TAS le 25 février 2010).

1-10 Projet du Grand Stade – OL Land

Pour faire suite à la décision de la Cour Administrative d'Appel du 10 décembre 2009, annulant la procédure en cours de révision du PLU sur le site du futur stade de l'Olympique Lyonnais à

Décines, une très large majorité des élus de la Communauté Urbaine de Lyon s'est à nouveau prononcée favorablement, le 11 janvier 2010, pour lancer une nouvelle révision du PLU.

Ce vote permet de viser l'obtention d'un PLU opposable début 2011 et ainsi demeurer en cohérence avec le planning validé par l'ensemble des Partenaires, planning basé sur une livraison du Grand Stade fin 2013.

Le 26 janvier 2010, l'OL a signé avec la FFF et l'UEFA un contrat relatif au cahier des charges du stade de Décines, en conformité avec celui exigé par l'Euro 2016.

Le 4 février 2010, l'OL a confié une mission d'optimisation du modèle économique et financier à un grand cabinet de conseil international.

Le 15 février 2010, le dépôt officiel de la candidature de la France pour l'organisation de l'Euro 2016 a été effectué avec une date limite de livraison des stades fixée par l'UEFA au 30 juin 2014.

La société Olympique Lyonnais Groupe a publié, le 3 février 2010, un communiqué faisant suite à la lettre adressée par Etienne TETE à l'Autorité des Marchés Financiers et concernant le projet du Grand Stade. Ce communiqué rappelle le calendrier prévisionnel à ce jour et confirme la capacité financière du Groupe à réaliser le projet du Grand stade.

1-11 Perspectives à court et moyen termes

OL Groupe, au travers de sa structure financière, sa stratégie d'investissement tant pour l'équipement structurant du Grand Stade, du nouveau centre de formation, que pour ses actifs joueurs, dispose de nombreux atouts pour continuer de jouer un rôle de premier plan en France, et rattraper dans un contexte de crise économique du football international, ses concurrents étrangers qui pour la plupart sont en difficulté, du fait de leur endettement net et du manque de moyens financiers.

Les mois à venir devraient confirmer plusieurs éléments favorables :

- la mise en application de la visibilité maillot du sponsor BetClic dès le vote de la loi sur les jeux et paris en ligne,
- l'amélioration attendue de l'environnement économique avec la relance du marché publicitaire et la perspective de nouveaux annonceurs,
- la mise en oeuvre en juillet prochain du partenariat avec adidas (80 à 100 M€ sur 10 ans), qui devrait contribuer à un accroissement significatif des revenus de merchandising, grâce à la puissance des circuits de distribution de ce partenaire tant en France qu'à l'international.

Il est à noter qu'à la date du 17 février 2010, OL Groupe n'enregistre aucun litige qui pourrait remettre en cause l'activité ou les objectifs qu'il s'est fixé pour l'exercice 2009/2010.

Comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2009

2-1 Comptes consolidés semestriels - Compte de résultat

(en K€)	Notes	1 ^{er} semestre 2009/2010	% du C.A.	1 ^{er} semestre 2008/2009	% du C.A.
Produits des activités	5.1	89 858	100%	100 443	100%
Produits des activités (hors contrats joueurs)	5.1	75 379	84%	86 029	86%
Achats consommés	5.2	-8 534	-9%	-9 036	-9%
Charges externes		-8 091	-9%	-11 431	-11%
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 516	-2%	-3 269	-3%
Charges de personnel	5.5	-47 317	-53%	-54 185	-54%
Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs		9 920	11%	8 109	8%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.3	-1 165	-1%	-833	-1%
Autres produits et charges opérationnels courants		-4 745	-5%	-1 498	-1%
Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs		4 010	4%	5 778	6%
Produits de cession des contrats joueurs	5.1	14 479	16%	14 414	14%
Valeur résiduelle des contrats joueurs	5.4	-10 789	-12%	-7 335	-7%
Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs		3 691	4%	7 079	7%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.3	-20 452	-23%	-17 511	-17%
Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs		-16 762	-19%	-10 432	-10%
Excédent brut d'exploitation		13 611	15%	15 188	15%
Résultat opérationnel courant		-12 752	-14%	-4 654	-5%
Autres produits et charges opérationnels non courants			0%	154	0%
Résultat opérationnel		-12 752	-14%	-4 500	-4%
Résultat financier	5.6	-383	0%	859	1%
Résultat avant impôt		-13 135	-15%	-3 641	-4%
Charge d'impôt	5.7	4 478	5%	1 219	1%
Quote-part de résultat net des entreprises associées		4			
Résultat net de l'exercice		-8 654	-10%	-2 422	-2%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		-8 716	-10%	-2 419	-2%
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		63		-3	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Impact d'impôts différés sur les retraitements		
Opérations sur titres d'auto contrôle net d'impôt	-281	-76
Paiements en actions net d'impôt	28	63
Ecart actuariels sur engagements de retraite		-100
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres	-253	-113
Résultat global	-8 906	-2 535
Résultat global revenant aux actionnaires	-8 969	-2 532
Résultat global revenant aux minoritaires	63	-3

2-2 Comptes consolidés semestriels – Bilan

Actif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/09	30/06/09
Immobilisations incorporelles			
Goodwills	4.1.1	2 221	2 221
Contrats joueurs	4.1.2	124 748	71 849
Autres immobilisations incorporelles	4.1.2	786	805
Immobilisations corporelles	4.1.3	18 896	19 287
Autres actifs financiers non courants	4.1.4	8 773	494
Créances sur contrats joueurs (part à plus d'un an)	4.2	16 678	29 140
Participations dans les entreprises associées	4.1.5	460	456
Impôts différés	4.3	2 367	5
Actifs non courants		174 929	124 257
Stocks	4.2	739	492
Créances clients	4.2	28 761	12 251
Créances sur contrats joueurs (part à moins d'un an)	4.2	24 209	33 266
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	4.2		8 356
Autres actifs financiers courants	4.2	11 450	
Autres actifs courants et comptes de régularisation	4.2	25 694	16 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Valeurs mobilières de placement	4.2	55 495	103 480
Disponibilités	4.2	1 107	874
Actifs courants		147 455	175 365
TOTAL ACTIF		322 384	299 622

Passif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/09	30/06/09
Capital	4.4	20 127	20 127
Primes	4.4	102 865	102 865
Réserves	4.4	39 988	36 580
Résultat de la période		(8 716)	5 143
Capitaux propres part du groupe		154 264	164 715
Intérêts minoritaires		3 076	3 113
Total capitaux propres		157 340	167 828
Emprunts & dettes financières (part à + 1 an)	4.6 & 4.7	24 259	35 939
Dettes sur contrats joueurs (part à +1 an)	4.6 & 4.7	24 672	7 407
Impôts différés	4.3	27	2 292
Provisions pour engagements de retraite	4.5.1	557	518
Passifs non courants		49 515	46 156
Provisions (part à -1 an)	4.5.2	57	67
Dettes financières (part à -1 an)			
Découverts bancaires	4.6 & 4.7	1 094	2 026
Autres emprunts & dettes financières	4.6 & 4.7	11 563	4 086
Fournisseurs & comptes rattachés	4.6 & 4.7	13 889	14 034
Dettes fiscales et sociales	4.6	33 817	31 400
Dettes sur contrats joueurs (part à -1an)	4.6 & 4.7	38 961	28 401
Autres passifs courants et comptes de régularisation	4.6 & 4.7	16 148	5 625
Passifs Courants		115 529	85 638
TOTAL PASSIF		322 384	299 622

2-3 Comptes consolidés semestriels - Tableau des flux de trésorerie

(en K€)	31/12/09	31/12/08
Résultat net	-8 654	-2 422
Résultat net des entreprises associées	-4	
Amortissements et provisions	21 508	18 528
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-380	52
Plus values de cession des contrats joueurs	-3 690	-7 078
Plus values de cession des autres immobilisations	10	750
Charges d'impôt	-4 478	-1 219
Capacité d'autofinancement avant impôt	4 312	8 611
Dividendes reçus des entreprises associées		
Impôt payé	3 309	994
Clients et autres débiteurs	-18 967	-14 789
Fournisseurs et autres créditeurs	2 625	-12 179
Variation du besoin en fonds de roulement	-16 342	-26 968
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-8 721	-17 363
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-47 959	-44 430
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-32	-63
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-593	-3 130
Acquisitions d'immobilisations financières	-261	-2
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	35 998	22 712
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	107	11
Acquisition de filiales nette de trésorerie acquise		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-12 740	-24 903
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 811	-1 813
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-100	-57
Souscriptions d'emprunts	597	3 000
Remboursements d'emprunts	-4 800	-5 350
SICAV nanties	-19 575	
Titres d'auto-contrôle	329	-612
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-25 360	-4 832
Trésorerie d'ouverture	102 329	148 432
Variation de trésorerie courante	-46 821	-47 098
Trésorerie de clôture	55 508	101 335

(en K€)	31/12/09	31/12/08
Valeurs Mobilières de placement	55 495	101 633
Disponibilités	1 107	1 413
Découverts bancaires	-1 094	-1 711
Trésorerie de clôture	55 508	101 335

Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes

(en K€)	31/12/09	31/12/08
Acquisitions de contrats joueurs	-76 180	-27 877
Dettes agents concernant des contrats cédés	396	93
Dettes joueurs au 31/12/2009	63 633	
Dettes joueurs au 30/06/2009	-35 808	
Dettes joueurs au 31/12/2008		39 986
Dettes joueurs au 30/06/2008		-56 632
	-47 959	-44 430

Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances

(en K€)	31/12/09	31/12/08
Produits sur cessions de contrats joueurs	14 479	14 414
Créances joueurs au 31/12/2009	-40 887	
Créances joueurs au 30/06/2009	62 406	
Créances joueurs au 31/12/2008		-35 625
Créances joueurs au 30/06/2008		43 922
	35 998	22 712

2-4 Comptes consolidés semestriels – Tableau de variations des capitaux propres

(en K€)	Capitaux propres revenant							Total des capitaux propres
	aux actionnaires de la société						aux intérêts minoritaires	
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat	Résultat enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 30/06/2008	20 127	102 865	-4 888	43 715	28	161 847	2 969	164 816
Résultat de la période				-2 419		-2 419	-3	-2 422
Dividendes				-1 813		-1 813	-57	-1 870
Titres d'auto contrôle			-612		-76	-688		-688
Paiements en actions nets d'impôt					63	63		63
Amendement IAS 19					-100	-100		-100
Autres				16		16	0	16
Capitaux propres au 31/12/2008	20 127	102 865	-5 500	39 499	-85	156 906	2 909	159 815
Capitaux propres au 30/06/2009	20 127	102 865	-5 011	47 049	-315	164 715	3 113	167 828
Résultat de la période				-8 716		-8 716	63	-8 653
Dividendes				-1 811		-1 811	-100	-1 911
Titres d'auto contrôle			329		-281	48		48
Paiements en actions nets d'impôt					28	28		28
Amendement IAS 19						0		0
Autres								0
Capitaux propres au 31/12/2009	20 127	102 865	-4 682	36 522	-568	154 264	3 076	157 340

2-5 Comptes consolidés semestriels - Résultat par action

	Du 01/07/09 au 31/12/09	Du 01/07/08 au 31/12/08
Nombre d'actions à la fin de la période	13 241 287	13 241 287
Nombre moyen d'actions à la fin de la période	13 241 287	13 241 287
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	324 382	300 965
Résultat consolidé		
Résultat net part du groupe (en M€)	-8,72	-2,42
Résultat net part du groupe par action (en €) ⁽¹⁾	-0,68	-0,19
Résultat global		
Résultat global part du groupe (en M€)	-8,97	-2,53
Résultat global part du groupe par action (en €) ⁽¹⁾	-0,69	-0,20
Dividende net		
Montant net global (en M€)	1,85	1,85
Montant net action (en €)	0,14	0,14

⁽¹⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation après déduction du nombre d'actions auto détenues

2-6 Notes annexes aux états financiers consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2009

Les états financiers consolidés semestriels présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 350 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, des filiales ont été créées dans les domaines audiovisuels, merchandising, restauration, organisation de voyages.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 17 Février 2010.

1- Evénements significatifs sur les comptes du premier semestre 2009/2010

1.1 Acquisitions de contrats joueurs de la période

En juillet 2009, Bafetimbi GOMIS, attaquant, auprès de l'A.S. Saint Etienne pour un montant de 14,2 M€.

En juillet 2009, Aly CISSOKHO, défenseur, auprès du FC PORTO, pour un montant de 15,8 M€.

En juillet 2009, Michel BASTOS, milieu de terrain, auprès du Club de Lille, pour un montant de 20,7 M€.

En juillet 2009, Lisandro LOPEZ, attaquant, auprès du FC PORTO pour un montant de 25,8 M€.

1.2 Cessions de contrats joueurs de la période

En août 2009, transfert de Fabio GROSSO à la JUVENTUS DE TURIN , pour un montant de 2 M€ et 0,5 M€ d'incentive. Des bonus liés à la performance future du club acquéreur pourront être constatés pour un montant de 0,5 M€ maximum,

En août 2009, transfert de Anthony MOUNIER à l'O.G.C. NICE, qui porte sur un montant de 2,5 M€, plus un intéressement à hauteur de 15 % sur la plus value d'un éventuel transfert du joueur,

En juillet 2009, transfert de Kader KEITA, au club de GALATASARAY pour un montant de 8,4 M€.

1.3 Signature de nouveaux partenariats

Adidas

La SASP Olympique Lyonnais et Sportfive ont conclu, le 7 août 2009, un protocole d'accord avec Adidas aux termes duquel ce dernier deviendra le fournisseur exclusif d'équipements sportifs de l'Olympique Lyonnais à compter de la saison 2010/2011.

Marque BetClic - Volantis

La société Olympique Lyonnais a conclu deux contrats avec la société Volantis, l'un dans le cadre d'un partenariat concernant le « maillot Europe » et l'autre dans le cadre d'un partenariat concernant le « maillot domicile championnat».

MDA

La SASP Olympique Lyonnais et Sportfive ont conclu le 1^{er} octobre 2009 un contrat de partenariat.

Noel Soccer

Un accord est intervenu entre les sociétés du Groupe Olympique Lyonnais et Noel Soccer (Umbro) concernant les conditions et les modalités de la résiliation anticipée du contrat qui prendra effet au 30 juin 2010. Une indemnité de 4 M€ a été constatée au 31/12/2009 en autres charges opérationnelles courantes.

GE Money Bank

Les parties sont convenues de mettre fin au contrat à compter du 30 juin 2010. Il est précisé que pour les exercices à venir, des discussions sont en cours avec différents partenaires bancaires, dont GE Money Bank ;

1.4 Création d'un fonds de dotation

Créée par l'Olympique Lyonnais et OL Fondation, le fonds de dotation sOLidaire a pour but d'apporter un soutien ponctuel à des projets d'intérêt général émanant des supporters et sympathisants du club.

1.5 Simplification de l'organigramme juridique

Votre société a décidé de procéder à la dissolution de la société OL Brasserie, devenue sans objet, suite à l'incendie qui a entièrement détruit les locaux de l'établissement en novembre 2008.

2- Etats semestriels au 31 décembre 2009

2.1 Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes semestriels consolidés résumés ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les comptes semestriels consolidés sont présentés, en application de cette norme, en retenant une présentation résumée de l'annexe.

Les principes et méthodes comptables appliqués sont identiques à ceux utilisés pour l'arrêté des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2009 ; ils sont décrits dans les notes annexes des comptes consolidés annuels. Les informations communiquées en annexe des comptes semestriels portent uniquement sur les éléments, les transactions et les évènements significatifs permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe.

En ce qui concerne les textes adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 :

- IAS 1 révisée- présentation des états financiers : les nouvelles dispositions de ce texte n'apportent pas de modifications significatives à la présentation des comptes du Groupe,
- IFRIC 13- programme de fidélisation des clients mise en œuvre depuis l'attribution de cartes cadeaux aux clients du Groupe sur l'exercice 2009/2010,
- IAS 23- intérêts d'emprunt devrait s'appliquer pour le projet du grand stade, l'impact sera constaté de façon prospective,
- IFRS 8 - secteurs opérationnels-, le Groupe a choisi de présenter une information relative à la ventilation du chiffre d'affaires par nature d'activité. La mise en œuvre de cette nouvelle norme n'entraîne pas de changements significatifs sur les informations déjà communiquées dans le cadre d'IAS14.

En ce qui concerne les nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 : amendement à IAS 39-Instruments financiers : comptabilisation et évaluation-éléments couverts éligibles, IFRS 7 - reclassement des actifs financiers-, IFRS 3 révisée – regroupements d'entreprises, IFRIC 11- actions propres et transactions intragroupes et IFRIC 14 -plafonnement des actifs et obligation de financement minimum n'ont pas d'impact sur les comptes du groupe.

La société n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire en 2009 et non encore adoptées au niveau européen. Elle ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

Les comptes consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2009. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Dans ces états financiers intermédiaires, toutes les entités du Groupe et le Groupe appliquent les mêmes méthodes que celles utilisées dans les états financiers annuels.

Les évaluations sont établies comme si la période intermédiaire était une période autonome.

Il est rappelé que l'arrêté du premier semestre d'OL Groupe intègre les premières cessions de joueurs de l'exercice (le marché des transferts d'été entre le 1^{er} juillet et le 31 août) et les recettes liées à la première phase de la Champions' League.

Reconnaissance des revenus

Droits télévisuels et recettes sponsoring

Les droits télévisuels sont reversés au club dans le cadre de ses participations aux différentes compétitions (Championnat de France, Champions' League..).

Les recettes de la Ligue de Football Professionnel se décomposent en une partie fixe qui est comptabilisée sur la base des produits acquis au prorata des matchs joués et une partie variable, comprenant une prime de notoriété consécutive aux passages télévisuels et une prime de classement des clubs participants, répartie en fonction des matchs joués.

Les recettes de la Champions' League sont comptabilisées sur la base des produits acquis à la date de l'arrêté semestriel.

Conformément, à l'avis du CNCC du 28 mars 2007, les options retenues par le Groupe pour les arrêtés semestriels sont les suivantes :

- Pour les droits fixes, ils sont retenus au prorata des matchs joués à la date de l'arrêté semestriel.
- Pour les droits variables et autres recettes de sponsoring, ils sont comptabilisés sur la base d'une estimation du classement en fin de saison (au 31 décembre 2009, la société a retenu une place de sixième du championnat) au prorata des matchs joués.

Billetterie

Les recettes de billetterie sont réparties sur la période concernée, au prorata des matchs joués à domicile à la date de l'arrêté semestriel.

Charges de personnel

Les charges de personnel de l'équipe sportive et notamment les primes sont comptabilisées en fonction des options de classement prises par la Direction.

Engagements de retraite

Au regard des hypothèses retenues dans le cadre du calcul de l'IFC, la loi de financement de la sécurité sociale n'a pas d'impact sur le calcul de l'engagement. Les hypothèses retenues seront modifiées dans les comptes annuels. Aucun nouvel avantage, ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours du semestre.

Évaluation du crédit ou de la charge d'impôt

- Le taux utilisé pour le calcul du crédit ou de la charge d'impôt est le taux normal 33,33 % augmenté de la contribution additionnelle,
- Le crédit d'impôt latent ou la charge d'impôt sont calculés pour l'ensemble du Groupe sur la situation réelle de chaque entité comme lors de l'arrêté annuel.

L'application d'une méthode fondée sur le taux moyen d'impôt annuel n'induirait pas de différences notables avec l'approche actuellement retenue.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers :

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie intègre des « fonds monétaires euros » lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (volatilité et sensibilité très faibles).

Conformément à la définition proposée par la norme IAS 7, le groupe exclus de la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » les sicavs nanties (19,6M€) données en garantie de caution. Ces placements bloqués sont classés en autres actifs financiers courants lorsque leur échéance est inférieure à 1 an, en autres actifs financiers non courants pour les échéances à plus d'1 an.

Dépréciation d'actifs non financiers :

Comme indiqué en note 2.7.4 des notes annexes des comptes au 30 juin 2009, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture des comptes. De même les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités définies dans la note mentionnée ci-dessus.

Les tests de dépréciation ne sont réalisés dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels que pour les actifs ou groupes d'actifs significatifs pour lesquels il existe un indice de perte de valeur à la fin du semestre, ou pour lesquels il existait un indice de perte de valeur à la clôture précédente.

Les modalités de calcul mises en œuvre pour les tests de dépréciation réalisées au 31 décembre 2009 sont les mêmes que celles définies au 30 juin 2009.

3- Périmètre

Sociétés	Siège social N° Siren	Activités	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/09	% Intérêts 31/12/09	% Intérêts 30/06/09	
SA OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	Lyon 421577495	Holding	6	--	--	--	--
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE							
SASP OLYMPIQUE LYONNAIS	Lyon 385071881	Club de sport	6	99,99	99,99	99,99	IG
SAS OL MERCHANDISING	Lyon 442493888	Merchandising	6	99,98	99,98	99,98	IG
SAS ARGENSON	Lyon 399272277	Restauration	6	49,97	49,97	49,97	ME
SA OL VOYAGES ⁽¹⁾	Lyon 431703057	Agence de voyages	6	50,00	50,00	50,00	IG
SCI MEGASTORE	Lyon 444248314	Immobilier	6	100,00	100,00	100,00	IG
SAS OL ORGANISATION	Lyon 477659551	Sécurité et accueil	6	99,97	99,97	99,97	IG
SAS OL IMAGES	Lyon 478996168	Production TV	6	99,97	99,97	99,97	IG
SAS M2A	Lyon 419882840	Ventes de produits dérivés	6	100,00	100,00	100,00	IG
SARL BS	Lyon 484764949	Coiffure	6	40,00	40,00	40,00	ME
SNC OL BRASSERIE	Lyon 490193141	Restauration	6	99,97	99,97	99,97	IG
SAS FONCIERE DU MONTOUT	Lyon 498659762	Immobilier	6	100,00	100,00	100,00	IG
ENTITES AD'HOC							
ASSOCIATION OL ⁽²⁾	Lyon 779845569	Association	6	--	--	--	IG
SCI OL ⁽²⁾	Lyon 401930300	Immobilier	6	--	--	--	IG

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

⁽¹⁾ OL Voyages, détenue à 50 % est intégrée globalement car ses dirigeants sont nommés par OL Groupe.

⁽²⁾ Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).

Dates de clôture :

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin à l'exception de la SCI OL (31 décembre). Pour cette entité des comptes ont été établis du 1^{er} juillet au 31 décembre.

4 - Notes sur le bilan

4.1 Mouvements de l'actif non courant

4.1.1 Goodwills (valeur nette)

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Diminutions	31/12/09
Olympique Lyonnais Merchandising	46			46
Olympique Lyonnais SASP	1 600			1 600
M2A	355			355
OL Images	220			220
TOTAL (1)	2 221	0	0	2 221

(1) dont dépréciation OL Brasserie 364 K€

4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Diminutions	31/12/09
Concessions, Brevets et droits TV	925	32		957
Amort Concessions, Brevets et droits TV	-120	-52		-172
Autres immobilisations incorporelles	805	-20	0	786
Contrats joueurs	120 138	76 180	-8 611	187 707
Amortissement contrats joueurs (1)	-48 289	-20 452	5 782	-62 959
Contrats joueurs	71 849	55 728	-2 829	124 748

(1) dont dépréciation de 884 K€ au 31/12/2009 , suite dotation de 799 k€ ,reprise de 87 k€ et cession pour 1 137 K€, et dépréciation de 1 309 K€ au 30/06/09

La valeur nette des contrats joueurs est détaillée ainsi qu'il suit :

(en K€)	Valeur nette au 31/12/09	Valeur nette au 30/06/09
Contrats à échéance 2010		65
Contrats à échéance 2011	8 974	16 190
Contrats à échéance 2012	29 116	35 177
Contrats à échéance 2013	36 060	20 416
Contrats à échéance 2014	50 598	
Total Contrats joueurs	124 748	71 849

4.1.3 Immobilisations corporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Diminutions	31/12/09
Constructions et aménagements ⁽¹⁾	23 433	476	-12	23 897
Matériels et mobiliers ⁽²⁾	3 280	117	-9	3 388
Montants Bruts	26 713	593	-21	27 285
Constructions et aménagements	-5 413	-736	1	-6 147
Matériels et mobiliers ⁽²⁾	-2 013	-237	9	-2 241
Amortissements	-7 426	-973	10	-8 389
Montants Nets	19 287	-380	-11	18 896

⁽¹⁾ dont en cours de construction au 31 décembre 2009, pour le stade 6 608 K€.

⁽²⁾ dont contrats de location financement retraités selon IAS 17 : 1 158 K€ en valeur brute et 513 K€ en amortissements

4.1.4 Autres actifs financiers et participations

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Diminutions	31/12/09
Autres Immobilisations Financières	494	261	-107	648
Sicav nanties en garantie de cautions (1)	0	8 125	0	8 125
Montants Bruts	494	8 386	-107	8 773
Dépréciations	0			0
Montants Nets	494	8 386	-107	8 773

⁽¹⁾ Voir note : Trésorerie et équivalent de trésorerie 4.2

4.1.5 Les participations dans les entreprises associées ont évolué de la manière suivante

(en K€)	31/12/09	30/06/09
Position à l'ouverture	456	506
Dividendes		-75
Variations de périmètre		10
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	4	15
Position à la clôture	460	456

4.2 Mouvements de l'actif courant

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/09	Variations périmètre	Variations de la période	31/12/09
Stocks ⁽¹⁾	602		246	848
Provisions stocks	-110		1	-109
Stocks Nets	492	0	247	739
Créances clients	12 630		16 633	29 263
Provisions clients	-379		-123	-502
Créances clients Nettes	12 251	0	16 510	28 761
Créances sur contrats joueurs ⁽²⁾	33 266		-9 057	24 209
Provision sur contrats joueurs			0	
Créances contrats joueurs Nettes	33 266	0	-9 057	24 209
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	8 674		-8 674	
Provision contrats en vue de la vente	-318		318	
Contrats joueurs détenus en vue de la vente nets	8 356	0	-8 356	0
Sicav nantis en garantie de cautions ⁽³⁾	0		11 450	11 450
Total autres actifs financiers courants	0	0	11 450	11 450
Etat taxes sur le Chiffre d'affaires	10 133		3 377	13 510
Autres créances fiscales	4 179		-2 958	1 221
Créances sociales	14		1 145	1 159
Autres actifs courants	1 226		7 325	8 551
Comptes de régularisations	1 117		159	1 276
Total autres actifs courants	16 669	0	9 048	25 717
Provisions sur autres actifs	-23		0	-23
Montants nets autres actifs	16 646	0	9 048	25 694

(1) Les stocks proviennent pour l'essentiel de l'activité d'OL merchandising et M2A,

(2) Les créances sur contrats joueurs s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/09		30/06/09	
	courant	non courant	courant	non courant
Créances sur cessions intervenues avant 2009	4 666	0	12 925	4 595
Créances sur cessions intervenues en 2009	14 739	10 100	20 341	24 545
Créances sur cessions intervenues en 2010	4 804	6 578		
Créances contrats joueurs brutes	24 209	16 678	33 266	29 140
	40 887		62 406	

L'impact de l'actualisation sur les contrats joueurs est de 378 K€. L'impact constaté en produits financiers est présenté en note 5.6.

Il n'existe pas de créance sur contrats joueurs échue non provisionnée. Les créances clients échues non provisionnées restent non significatives.

Les informations sur le risque clients sont données en note 4.7.2.

(3) Voir note (1) chapitre suivant,

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	Coût historique au 31/12/09	Valeur de marché au 31/12/09	Coût historique au 30/06/09	Valeur de marché au 30/06/09
Parts de SICAV et FCP ⁽¹⁾	55 495	55 495	103 480	103 480
Disponibilités	1 107	1 107	874	874
Total	56 602	56 602	104 354	104 354

⁽¹⁾ Placements uniquement dans des Sicav en euros qualifiées de monétaires, ou placements à capital garanti. Le coût historique correspond à la valeur de marché, une cession suivie d'un rachat étant effectué à la date d'arrêté des comptes.

Conformément à IAS 7, le Groupe a exclu de ce poste 19 575 k€ de SICAV nanties. Celles-ci sont classées en actifs financiers non courants (8 125 K€) et actifs financiers courants (11 450 K€) selon leur échéance.

4.3 Autres mouvements

La ventilation des impôts différés Actifs et Passifs par nature s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/09	Impacts résultat	Impacts réserves	31/12/09
Impôts différés actifs	5	2 236	126	2 367
Impôts différés passifs	-2 292	2 265	-	-27
Montants Nets	-2 287	4 501	126	2 340

Les impôts différés représentent pour l'essentiel l'effet d'impôt lié aux retraitements sur les contrats joueurs.

L'économie d'impôts liée aux déficits non activés s'élève à 709 K€.

4.4 Notes sur les capitaux propres

Le capital social, composé d'actions ordinaires, n'a pas évolué.

(en K€)	31/12/09	30/06/09
Nombre d'actions	13 241 287	13 241 287
Valeur nominale	1,52	1,52
Capital social	20 127	20 127
Primes	102 865	102 865

	Nombre d'actions	Nominal en euros
Au 30/06/09	13 241 287	1,52
Mouvements		
Au 31/12/09	13 241 287	1,52

Les réserves se ventilent de la manière suivante :

(en K€)	31/12/09	30/06/09
Réserves légales	2 013	1976
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	32 770	30 556
Total réserves sociales	34 950	32 699
Réserves liées au paiement en action	177	149
Réserves liées aux autres retraitements IFRS	4 861	3 732
Total réserves	39 988	36 580

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la première partie : Etats financiers.

4.5 Provisions

4.5.1 Provisions pour engagements de retraite

(en K€)	31/12/09	30/06/09
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	518	501
Variations de périmètre		
Coûts financiers	13	32
Coûts des services rendus dans l'exercice	26	47
Amortissements des services passés non acquis		
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	557	580
Ecart actuariel de l'exercice		-62
Valeur actualisée des engagements à la clôture	557	518

Le montant de la provision constituée par le Groupe au regard des engagements de retraite correspond à la valeur de l'obligation pondérée par les coefficients suivants :

- La revalorisation attendue des salaires au taux de 1% par an,
- L'âge de départ à la retraite (60 ans pour les non cadres et 63 ans pour les cadres),
- L'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique,
- Le taux d'actualisation s'élève à 4,90% au 31 décembre 2009 (4,50% au 31 décembre 2008),
- Le taux de charges : 43% dans le cas général.

Le Groupe a décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres, l'impact sur la période est de 0.

Il n'y a pas de cotisations versées à un fonds.

4.5.2 Provisions pour risques et charges (moins d'un an)

(en K€)	30/06/09	Augmentations	Diminutions		31/12/09
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges salariés	53				53
Autres provisions pour risques	14	3		-13	4
Total	67	3	0	-13	57

4.6 Echéances des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/09	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières ⁽¹⁾	36 916	12 657	22 297	1 962
Fournisseurs	13 889	13 889		
Dettes sur contrats joueurs ⁽²⁾	63 633	38 961	24 672	
Dettes fiscales	13 005	13 005		
Dettes sociales	20 812	20 812		
Autres passifs courants	1 124	1 124		
Comptes de régularisation	15 024	15 024		
Total	164 403	115 472	46 969	1 962

(en K€)	30/06/09	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières ⁽¹⁾	42 051	6 112	33 745	2 194
Fournisseurs	14 034	14 034		
Dettes sur contrats joueurs ⁽²⁾	35 808	28 401	7 407	
Dettes fiscales	13 270	13 270		
Dettes sociales	18 130	18 130		
Autres passifs courants	595	595		
Comptes de régularisation	5 030	5 030		
Total	128 918	85 572	41 152	2 194

⁽¹⁾ Les dettes financières de 1 à 5 ans correspondent principalement à des lignes de crédits bancaires contractées par l'OL Groupe, l'OLYMPIQUE LYONNAIS SASP et ASSOCIATION OL, crédits accordés à des taux basés sur Euribor plus une marge négociée variant selon les établissements bancaires. Les dettes financières à plus de 5 ans correspondent en partie à des emprunts à taux fixes contractés par une SCI du Groupe pour les acquisitions de construction (cf. note 7.3), ainsi qu'à un emprunt contracté en novembre 2008 par OL Association dans le cadre du financement du centre de formation.

⁽¹⁾ l'échéancier des dettes liées au retraitement des contrats de location selon IAS17 est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/09	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts constatés sur location financement	689	255	434	
Total	689	255	434	-

⁽²⁾ Les dettes sur contrats joueurs font l'objet d'actualisation, le montant de l'actualisation au 31 décembre 2009 est de 1 038 K€, ce montant sera enregistré en charges financières prorata temporis.

Ces dettes sur contrats joueurs sont garanties par des cautions bancaires à hauteur de 39 524 K€ (dont 16 234 K€ à plus d'un an) ;

Ces dettes sont détaillées ci-dessous :

(en K€)	31/12/09			30/06/09		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
Dettes sur acquisitions intervenues avant 2005	135	135		341	209	132
Dettes sur acquisitions intervenues en 2006	194	77	117	368	251	117
Dettes sur acquisitions intervenues en 2008	2 000	1 809	191	16 780	15 333	1 447
Dettes sur acquisitions intervenues en 2009	11 636	11 357	279	18 319	12 608	5 711
Dettes sur acquisitions intervenues en 2010	49 668	25 583	24 085			
Total	63 633	38 961	24 672	35 808	28 401	7 407

4.7 Instruments financiers

4.7.1 Juste valeur des instruments financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 catégories « extra-comptable » et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales).

(en K€)	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable au 31/12/09	Juste valeur au 31/12/09	Valeur nette comptable au 30/06/09	Juste valeur au 30/06/09
Autres actifs financiers courants	A	11 450	11 450		
Créances sur contrats joueurs	B et C	40 887	40 887	62 406	62 406
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	D		-	8 356	8 356
Autres actifs financiers non courants	A et C	8 773	8 773	494	494
Clients	C	28 761	28 761	12 251	12 251
Autres actifs courants ⁽²⁾	C	8 551	8 551	1 226	1 226
Valeurs mobilières de placements	A	55 495	55 495	103 480	103 480
Trésorerie	A	1 107	1 107	874	874
Actifs financiers		155 024	155 024	189 087	189 087

(en K€)	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable au 31/12/09	Juste valeur au 31/12/09	Valeur nette comptable au 30/06/09	Juste valeur au 30/06/09
Dettes financières ⁽¹⁾	B	36 916	36 916	42 051	42 051
Dettes sur contrats joueurs	B et C	63 633	63 633	35 808	35 808
Fournisseurs	C	13 889	13 889	14 034	14 034
Autres passifs courants ⁽²⁾	C	1 124	1 124	595	595
Passifs financiers		115 562	115 562	92 488	92 488

⁽¹⁾ Les emprunts sont essentiellement à taux variables

⁽²⁾ Hors créances et dettes fiscales et sociales et comptes de régularisation

A : Actifs à la juste valeur par le résultat

B : Actifs et passifs évalués au coût amorti

C : Actifs et passifs évalués au coût

4.7.2 Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques.

Risques de liquidité

Le groupe n'est pas exposé au risque de liquidité, les actifs courants et notamment les éléments de trésorerie, étant très supérieurs aux passifs courants. Pour cette raison certaines échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

Risque de crédit financier

Ce risque comprend principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie.

Les placements du Groupe sont constitués de VMP comprenant des Sicav et FCP monétaires libellés en euros régulières et cessibles à tout moment

Ces placements sont détenus afin de répondre aux besoins de trésorerie quotidiens, il n'existe pas de risques de contre partie.

Les contrats de crédits et engagements de caution

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'un engagement de ses partenaires bancaires pour un montant global de 70,6 M€ afin de faire face aux besoins de financement de ses activités.

Les contrats de crédit prévoient des clauses en matière d'exigibilité et des conventions détaillées en note 7.3.

A ce jour le Groupe respecte ces dispositions et entend les respecter.

Risque de crédit commercial

Le risque de crédit au 31 décembre 2009 n'a subi aucune variation depuis le 30 juin 2009. Il n'existe pas de créances échues significatives non dépréciées.

Risques de marché - Risques de taux

Le groupe dispose de moyen de financement à moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et EURIBOR). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

A ce jour, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de taux. Une augmentation du taux de 1 % engendrerait, à dette constante, une augmentation des produits d'intérêt d'environ 0,4 million d'euros.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée.

4.7.3 Trésorerie nette d'endettement

L'endettement financier net comprend les dettes financières, la trésorerie et équivalent de trésorerie, les Sicav nanties ainsi que les dettes et créances sur contrats joueurs. L'endettement financier net s'élève à – 16 515 K€ au 31 décembre 2009 pour - 88 901 K€ au 30 juin 2009.

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation des produits des activités

5.1.1 Ventilation des produits par nature d'activité

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Droits TV LFP-FFF	20 191	24 555
Droits TV UEFA	18 198	20 589
Billetterie	11 410	11 754
Partenariats- Publicité	7 756	10 336
Produits de la marque ⁽¹⁾	17 824	18 795
Produits des activités (hors contrats joueurs)	75 379	86 029
Produits de cession des contrats joueurs ⁽²⁾	14 479	14 414
Produits des activités	89 858	100 443

⁽¹⁾ Produits de la marque :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Produits de merchandising	5 825	7 146
Produits liés à l'image	1 664	1 697
Contrat signing fee	7 000	7 000
Autres	3 335	2 950
Produits de la marque	17 824	18 793

⁽²⁾ Produits de cession des contrats joueurs :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Baros		4 738
Ben Arfa		1 000
Coupet	225	1 581
Grosso	1 984	
Keita	8 365	
Malouda		830
Mounier	2 458	
Squillaci		5 648
Divers	1 447	618
Produits de cession des contrats joueurs	14 479	14 414

5.1.2 Ventilation des produits des activités par sociétés

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Olympique Lyonnais Groupe et divers	115	159
Olympique Lyonnais SASP	80 179	88 950
OL Merchandising	4 458	5 945
M2A	1 367	1 202
OL Voyages	1 878	1 886
OL Images	1 664	1 697
OL Organisation	50	29
Association Olympique Lyonnais	146	374
OL Brasserie		202
Produits des activités	89 858	100 443

5.2 Ventilation des achats consommés

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Achats externes pour revente en interne ⁽¹⁾	-3 361	-3 744
Autres achats consommés	-5 173	-5 292
Achats consommés	-8 534	-9 036

⁽¹⁾ Ils sont composés principalement des frais de voyages et frais d'organisation

5.3 Dotations aux amortissements et provisions nettes

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010 (1)	1 ^{er} semestre 2008/2009 (2)
Dotations nettes sur actif immobilisé corporel et incorporel	-1 026	-923
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite	-40	-21
Dotations nettes aux autres provisions pour risques	10	-73
Dépréciations nettes sur actif circulant	-122	217
TOTAL HORS CONTRATS JOUEURS	-1 178	-800
Dotations aux amortissements contrats joueurs	-19 740	-17 511
Dépréciations nettes sur contrat joueurs	-712	
TOTAL CONTRATS JOUEURS	-20 452	-17 511

⁽¹⁾ Dont dotations financières -13 K€ soit dotations aux amortissements et provisions nettes opérationnelles de -1 165 K€,

⁽²⁾ Dont autres charges et produits non courants - 7 K€ et reprise provisions financières 40 K€, soit des dotations aux amortissements et provisions nettes opérationnelles de - 833 K€.

5.4 Valeur résiduelle des contrats joueurs

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Diminutions de l'actif contrats joueurs	-2 829	-7 430
Dettes relatives aux contrats cédés	396	95
Contrats classés en actif courant	-8 356	
valeur résiduelle des contrats joueurs	-10 789	-7 335

5.5 Charges de personnel

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Masse salariale	-29 016	-34 090
Charges sociales	-9 712	-10 227
Intéressements et participation	-87	-162
Droit à l'image collective ⁽¹⁾	-8 459	-9 610
Charges relatives au plan de stock options ⁽²⁾	-42	-96
TOTAL	-47 317	-54 185

⁽¹⁾ L'application en 2004 d'une législation particulière quant à la rémunération du droit à l'image collective des joueurs d'un club sportif professionnel a permis aux clubs de football français de bénéficier d'une exonération de charges sociales sur une partie de la rémunération versée aux joueurs.

⁽²⁾ Le plan de stock options mis en place le 20 novembre 2007 entre dans le périmètre de la norme IFRS2. Ce plan porte sur 194 640 options attribuées aux cadres de la société, ces options pourront être exercées du 1^{er} janvier 2012 au 20 novembre 2015.

Modalités du plan :

- Le prix d'exercice est égal à 18,13 €.
- Le nombre d'options attribuées est conditionné à des performances liées au cours de bourse de l'action et à la rentabilité opérationnelle courante du groupe.
- La condition de présence est de 4 ans.
- Il n'y a pas de période d'inaccessibilité.

Les calculs prennent en compte notamment les paramètres suivants : la maturité des options, la volatilité et le taux de distribution.

Le montant en résultat, étalé sur la durée de la période de l'attribution (du 20 novembre 2007 au 31 décembre 2011), sera modifié en fonction des niveaux d'atteintes des objectifs ci-dessus et de la présence des bénéficiaires du plan au jour de l'arrêt.

5.6 Résultat Financier

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	112	1 886
Intérêts sur les lignes de crédits	-204	-939
Charges d'actualisation des contrats joueurs	-636	-913
Produits d'actualisation des contrats joueurs	404	822
Coût de l'endettement financier net	-324	856
Dotations aux provisions nettes de reprises financières	16	40
Autres produits et charges financières	-75	-37
Autres produits et charges financiers	-59	3
Résultat financier	-383	859

5.7 Impôts

Ventilation de l'impôt

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Impôt exigible	-23	-235
Impositions différées	4 501	1 454
Charge d'impôt	4 478	1 219

Preuve d'impôt

(en K€)	1er semestre 2009/2010	%	1er semestre 2008/2009	%
Résultat brut avant impôts	-13 135		-3 641	
Impôt au taux de droit commun	4 522	-34,43%	1 254	34,43%
Effet des différences permanentes	-144	-1,10%	179	4,92%
Crédits d'impôts	51	0,39%	55	1,51%
Divers	49	0,37%	-269	-7,39%
Impôt sur les bénéfices	4 478	-34,09%	1 219	-33,48%

6 - Notes sur les effectifs

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Olympique Lyonnais Groupe	41	41
OL Merchandising	22	26
Olympique Lyonnais SASP	47	49
OL Voyages	9	9
OL Association	84	59
OL Organisation	16	19
OL Images	20	20
M2A	8	9
OL Brasserie	0	6
Foncière du Montout	1	1
Total	248	239

7 - Notes sur les engagements hors bilan

Seuls les engagements hors bilan ayant subi des modifications significatives sont repris ci-dessous :

7.1 Engagements reçus

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives	17 950	10 600		28 550

Les engagements reçus sont constitués par :

- les lignes de crédits bancaires (cf. 7.3)
- les engagements liés aux cessions de contrats joueurs de 28,6 M€. Certains contrats de transfert prévoient la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes, versées au club en cas de réalisation de performances.

7.2 Engagements donnés

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Engagements liés aux acquisitions de contrats joueurs	3 250	5 830		9 080
Engagements pris dans le cadre des contrats joueurs sous conditions de présence du joueur au sein du club	17 930	24 379		42 309

Les engagements donnés sont constitués par :

- les engagements liés à l'acquisition de contrats joueurs de 9 M€ correspondent à des engagements pris auprès des clubs cédants en cas du transfert du contrat joueur.
- les engagements pris dans le cadre des contrats joueurs de 42,3 M€, correspondent principalement à des compléments de rémunérations à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du club.
- **Engagements concernant les projets immobiliers :**
Au 31 décembre 2009, il n'existe pas d'engagements concernant la construction du grand stade.

7.3 Lignes de crédits, engagements de cautions et covenants

(en K€)	au 31/12/09	au 31/12/10
Conventions bancaires, montant disponible	70 566	41 783
Dont utilisés (1)	70 566	

(1) dont cautions données dans le cadre d'acquisition de contrats joueur 39 524 K€, et 31 042 K€ de tirages utilisés.

L'OL Groupe dispose de moyens de financement par l'intermédiaire des contrats conclus avec ses partenaires bancaires :

Ces contrats, crédits ou engagements de cautions, portant sur un montant global de 70 566 k€, comportent, outre les engagements usuels de ce type de contrats des clauses en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- L'OL Groupe doit détenir à tout moment, en capital et droits de vote, la majorité dans les Assemblées de la SASP OLYMPIQUE LYONNAIS,
- Les actionnaires majoritaires d'OL Groupe doivent détenir plus de 50,01% des droits de vote.

- Le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :
 - Endettement net ajusté sur fonds propres inférieur à 0,5.
 - Endettement ajusté sur Excédent brut d'exploitation inférieur à 2,0.
 - D'autres ratios calculés sur l'activité sportive.
- Le Groupe doit informer la banque de tout événement de nature à avoir un effet défavorable sur l'activité, le patrimoine ou la situation économique et financière d'OL Groupe et de ses filiales.

Emprunts bancaires relatifs au financement de la construction de l'OL Store

Le 30 juin et le 3 juillet 2003, dans le cadre du financement de la construction de l'OL Store, la société SCI Mégastore Olympique Lyonnais a conclu avec le Crédit Lyonnais d'une part et la Banque Rhône-Alpes d'autre part deux emprunts d'un million d'euros chacun pour une durée de quinze ans. Ces emprunts font l'objet de remboursement par échéance trimestrielle et portent intérêt de 4,90% et 4,70% l'an.

Des cas d'exigibilité anticipée usuels pour ce type de convention sont prévus au contrat.

Emprunts bancaires relatifs au financement du centre de formation

Le 6 novembre 2008, dans le cadre du financement de la construction du centre de formation, la société Olympique Lyonnais Association a conclu avec la BNP un emprunt de 3 millions d'euros pour une durée de dix ans. Cet emprunt fait l'objet de remboursement par échéance mensuelle et porte intérêt à taux variable basé sur l'euribor 1 mois plus une marge fixe.

Des cas d'exigibilité anticipée usuels pour ce type de convention sont prévus au contrat.

8 - Notes sur les relations avec les parties liées

Le groupe OL Groupe est consolidé par intégration globale dans le Groupe ICMI (52, Quai Paul Sédallian- 69009 LYON) et par mise en équivalence dans le Groupe Pathé (2 rue Lamennais 75008 Paris).

Le détail des relations du 1^{er} juillet au 31 décembre entre le Groupe OL Groupe et la société ICMI, Pathé et leurs filiales est le suivant :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Créances		
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	19	147
Total	19	147
Dettes		
Dettes d'exploitation	234	492
Total	234	492

(en K€)	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009
Charges d'exploitation		
Redevances de direction Générale	314	376
Autres charges externes	520	613
Total	834	989
Produits d'exploitation		
Frais généraux	64	43
Total	64	43

9 - Rémunérations de l'équipe de direction

La rémunération de l'équipe de direction (soit 4 personnes) s'élève à 351 k€ au 31 décembre 2009. Le Président Directeur Général n'est pas rémunéré directement par OL Groupe. La redevance facturée par ICMI à OL Groupe intègre les prestations du Président Directeur Général.

10 - Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition en janvier 2010 de Dejan LOVREN, attaquant, auprès du Dinamo Zagreb pour un montant de 9,4 millions d'euros.

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jean-Michel AULAS

Président

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009

ORFIS BAKER TILLY

**Le Palais d'Hiver
149, boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE**

COGEPARC

**Membre de PKF
Le Thélémus
12, quai du Commerce
69009 LYON**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA, relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Villeurbanne et Lyon, le 17 février 2010

ORFIS BAKER TILLY

COGEPARC

Michel CHAMPETIER

Stéphane MICHOU